

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 620 promulguant à la Côte française des et dépendances

n° 620

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Région d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : la loi n° 46-560 du 2 avril 1946 tendant à la fixation des droits l'expédition des actes de l'état civil et de légalisation des pièces (.J. O. R. F. du 3 avril 1916. page 2742) ; le décret n° 46-772 du 20 avril 1946 réglant les conditions «l'application dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer des articles 12 à 18 de la loi du 19 avril 1946 portant organisation du référendum prévu par l'article 9 de la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945 (.J. O. R. F. du 21 avril 1946) ; le décret n° 46 791 du 23 avril 1916 fixant les modalités d'application de la loi n° 16-680 du 13 avril 1916 relative à l'élection des députés des territoires d'outre-mer (.J. O. R. F. du 21 avril 1916, page 3405).

Article 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires. sera communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal Officiel* de la colonie.

J. CHALVET.